

Lucrèce Joseph Pelletier, la marraine Thérèse Michaud qui ont de  
Madame Marie ne savaient signer, le père absent

19

Mariage Le dix neuf août mil huit cent trente quatre après la publication  
de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes par  
Paradis diable entre Ignace Paradis cultivateur, fils majeur de feu  
et Firmin Paradis cultivateur et de Marguerite Lévêque de la  
MATHILDE paroisse de la Rivière Quatre d'une part, et Mathilde Baillan  
Baillancourt, fille mineure d'Alexis Baillancourt journalier et de  
defunte Marie Joseph Lévêque de cette paroisse d'autre part,  
par suite de publication faite aussi en la paroisse de la Rivière Quatre  
nous leur soussigné, ne s'étant découvert aucun empêchement  
au dit mariage avons reçu leur mutuel consentement et leur  
avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies pres-  
crites par notre mère la Ste Eglise Catholique en présence et  
du consentement de Jean Baptiste Lebel beau père de Léon  
de Moyses Lévêque son oncle, d'Alexis Baillancourt père de  
Léon et d'Hyacinthe Baillancourt son frère qui, ainsi que  
les époux n'ont pu signer

J. Savin, curé

82. Le vingt trois d'août mil huit cent trente quatre, par nous curé  
J. P. T. soussigné acte in hume dans le limetier le corps de Marie Mathilde  
de Marie georgine Lavan, décédée d'avant hier, âgée de deux mois, fille de Maxi-  
Mathilde min Lavan pitote, en cette paroisse, et de Mathilde Mesquis, à  
georgine l'inhumation furent présents Joseph Bechar et Joseph Paradis-  
Caron, qui ont déclaré ne savoir signer

J. Savin, curé

85. Le vingt quatre d'août mil huit cent trente quatre  
85. De vingt quatre par nous curé soussigné acte baptisé Théophile  
né de ce jour, du légitime mariage de François Landry journalier  
Théophile, en cette paroisse, et de Victoire, s'il dit et Pierre, le par-  
Landry veuve de François Migné dit Lagacé, la marraine Sophie Miville  
dite Déchère, qui ont déclaré ne savoir signer, le père absent

J. Savin, curé

86. Le vingt quatre d'août mil huit cent trente quatre  
86. De soussigné acte baptisée Marie Marcelline née de ce jour, du lé-  
gitime mariage de Firmin Michaut cultivateur, en cette pa-  
Marie Marcelline, et de Reine Bouchard, le parrain Germain Ma-  
Michaut dit St. Laurent, la marraine Marie Geneviève Michaut, qui ont déclaré  
ne savoir signer, le père absent

J. Savin, curé

84. Le vingt dix d'août mil huit cent trente quatre  
84. De quatre par nous curé soussigné acte baptisé Edouard né de ce jour  
Edouard du légitime mariage d'Hervé Mignault, cultivateur, en la pa-  
Mignault, et de Marie Morin, le parrain Edouard  
de Paschal Michaut, la marraine Léonique Dubé, qui ont déclaré ne savoir  
signer, le père absent

J. Savin, curé

88. Le vingt huit d'août mil huit cent trente quatre par  
88. De nous curé soussigné acte baptisée Marie Victoire née de  
ce jour, du légitime mariage de Paschal Lévêque culti-  
Marie vateur, en cette paroisse et de Magdeleine Chamberland  
Victoire, le parrain Jean Baptiste Lebel, la marraine Marie  
Lévêque Anne Plouffe, qui ont déclaré ne savoir signer, le père  
absent

J. Savin, curé

89. Le vingt neuf d'août mil huit cent trente quatre  
89. De par nous curé soussigné acte baptisé Cyrille né de ce  
Cyrille jour, du légitime mariage de Jean Albert cordonnier en  
Albert cette paroisse, et de Perrine Michaut, le parrain  
Cyrille Paradis, la marraine Mathilde Lebel, qui ont  
déclaré ne savoir signer, le père absent

J. Savin, curé

18. Mariage Le deux septembre mil huit cent trente quatre après la publica-  
Joseph tion de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes  
dit aux paroissiales entre Joseph Octave Malenfant cultivateur, fils ma-  
Malenfant, fils de Jean Baptiste Malenfant cultivateur et de Marie  
St. François Gosselin sa femme et mine de la paroisse de Trois  
Adélaïde piétole, d'une part, et Marie Adélaïde Bouchard, fille  
Bouchard majeure de Jacques Bouchard cultivateur et de defunte  
Marie Emilie Mignault de cette paroisse d'autre part,  
par suite de publication faite aussi aux Trois piétoles, nous  
curé soussigné ne s'étant découvert aucun empêchement  
au dit mariage avons reçu leur mutuel consentement  
et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les  
cérémonies prescrites par notre mère la Ste Eglise  
Catholique en présence et du consentement de Charles  
Malenfant, père de Léon, de Joseph Michaud, oncle  
de Jacques Bouchard, père de Léon, et de Michel Lavoie  
son ami, qui tous ainsi que les époux n'ont pu signer

J. Savin, curé